

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les **coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts**, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4,00% TTC non acquis au fonds
Frais de sortie	0,00% TTC non acquis au fonds
Frais prélevés par l'OPCVM sur le dernier exercice	
Frais courants (en % de l'actif net)	1,10%TTC
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	2,65%TTC

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus de cet OPCVM, accessible sur le site [www.la-financiere-responsable.fr](http://www.la-financiere-responsable.fr) ou contacter La Financière Responsable au 01.75.77.75.00.

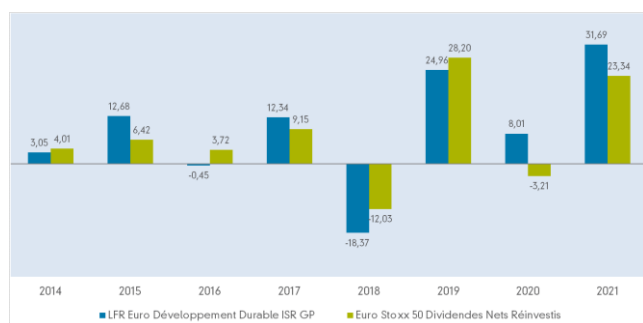
**Les frais d'entrée et de sortie présentés sont les frais maximums applicables** pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et sont acquis au distributeur. Dans certains cas, des frais inférieurs peuvent être appliqués. Vous pouvez contacter votre conseiller ou votre distributeur afin d'obtenir le montant effectif de ces frais d'entrée et de sortie.

**Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos au 31 décembre 2021.** Ce chiffre peut varier d'une année à l'autre. **Les frais courants ne comprennent pas** - les commissions de surperformance ; - les frais d'intermédiation (exceptés dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lors de l'achat ou de la vente de parts d'un autre véhicule de gestion collective).

La commission de surperformance correspond, lorsque la performance du fonds nette de frais est positive, à 25%TTC maximum de la différence, si elle est positive, entre la performance du fonds et celle de l'indice Euro Stoxx 50 dividendes nets réinvestis. Le prélèvement des frais de gestion variables par la société de gestion est effectué le dernier jour de bourse ouvré du mois de décembre de l'année. La période de calcul de la commission de surperformance est l'exercice de l'OPCVM.



## Performances passées (en%)



Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.


Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPCVM.

**Date de création de l'OPCVM :** 11/12/2007.

Date de création de la part : 01/04/2008. La part, rachetée totalement le 07/03/2012, a été à nouveau souscrite le 27/09/2013.

Devise : Euro

Changements importants intervenus : à compter du 21 décembre 2020, les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité. En effet, la stratégie d'investissement a été modifiée permettant l'investissement maximal de 25% dans des pays de l'OCDE (hors de l'UE).



## Informations pratiques

Dépositaire : BNP Paribas Securities Services

Le prospectus complet, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, des informations sur les autres catégories de parts de cet OPCVM, ainsi que toute autre information sont adressés gratuitement sur simple demande écrite à : La Financière Responsable - 52 rue de Ponthieu - 75008 Paris - 01.75.77.75.00 ; ou à l'adresse électronique : [lfr@lfram.fr](mailto:lfr@lfram.fr)

Fiscalité : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Il vous est conseillé de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller.

La valeur liquidative (VL) est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet : [www.la-financiere-responsable.fr](http://www.la-financiere-responsable.fr).

Les demandes de souscriptions et de rachats de parts sont centralisées chaque jour de calcul et de publication de la valeur liquidative (VL) sous réserve d'être reçues avant 11h00 par le dépositaire BNP Paribas Securities Services. Elles sont exécutées le premier jour ouvré suivant, sur la VL de la veille.

La responsabilité de La Financière Responsable ne peut être engagée que si les déclarations contenues dans le présent document sont trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM. Des détails sur cette politique de rémunération figurent sur le site internet de la société [www.la-financiere-responsable.fr](http://www.la-financiere-responsable.fr). Le texte complet de la politique de rémunération est disponible sur demande auprès de la société.


Cet OPCVM, relevant de la directive Européenne 2009/65/CE, est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). La Financière Responsable est agréée en France et réglementée par l'AMF. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1<sup>er</sup> mars 2022

# Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## LFR EURO DEVELOPPEMENT DURABLE ISR

ISIN part P : FR0010585281 - Ce FCP est géré par La Financière Responsable.



### Objectifs et politique d'investissement

L'objectif de gestion vise à obtenir, sur la durée minimale de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à l'indice Euro Stoxx 50 (dividendes nets réinvestis) en investissant à hauteur de 90% au moins dans des valeurs (dont 75% minimum de pays de l'Union Européenne), sélectionnées sur la base de critères extra-financiers et selon une méthodologie ISR, alliant mise en œuvre d'une stratégie dite « Socialement Responsable » et rentabilité financière.

L'indice Euro Stoxx 50 (dividendes nets réinvestis) est un indice actions de comparaison donné à titre indicatif pour refléter la performance normée de l'univers d'investissement. Il est composé de cinquante sociétés cotées importantes de la zone Euro.

Ce fonds est investi à hauteur de 90% en actions sélectionnées sur la base de critères extra-financiers et selon une méthodologie ISR dont 75% au moins dans des actions de sociétés ayant leur siège social dans un pays de l'Union Européenne et/ou dans d'autres pays membres de l'OCDE (max. 25% de l'actif net), de toutes tailles de capitalisation boursière et de tous secteurs confondus. Toutefois, les investissements dans les actions de sociétés cotées de petites et moyennes capitalisations (inférieures à 3,5 milliards d'euros) sont limités à 40% de l'actif net du fonds.

Le fonds peut être exposé jusqu'à 35% de l'actif net au risque de change sur des devises de pays de l'Union Européenne hors zone euro et/ou des devises de pays de l'OCDE hors de l'Union Européenne.

Le fonds pourra être exposé en produits de taux et/ou trésorerie à hauteur de 10% maximum. Ces produits resteront dans un univers « Investment grade » (notation supérieure ou égale à BBB - selon l'échelle Standard & Poor's ou jugée équivalente par la société de gestion).

Le fonds n'aura pas recours aux instruments dérivés mais il pourra être amené à détenir des bons de souscription d'actions ou des warrants à titre accessoire (max. 10% de l'actif net), notamment dans le cadre d'opérations sur titres, utilisés en vue de couvrir le portefeuille contre les risques des marchés actions.

Le fonds sera investi au maximum à 10% en OPC autorisés à la commercialisation en France.

Le fonds est géré selon un processus de gestion de convictions. La sélection active et discrétionnaire des actions en portefeuille appartenant à l'univers d'investissement (siège social dans un pays de l'Union Européenne et/ou dans d'autres pays membres de l'OCDE), est faite à travers une approche dite « Best-in-Universe », consistant à privilégier les sociétés les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité, en assumant des biais sectoriels, puisque les secteurs qui sont dans l'ensemble considérés plus vertueux seront plus représentés. Cette approche sera appliquée sans prétendre à une application de celle-ci stricto sensu.

La sélection des valeurs est menée en deux étapes sur la base de critères extra-financiers et selon une méthodologie ISR : (i) dans un premier temps sur un filtre de sélection, selon des critères de développement durable, (ii) dans un second temps, la sélection de valeurs mise en œuvre intègre un processus d'investissement reposant notamment sur les étapes suivantes :


- Analyse macroéconomique : identifier les tendances macroéconomiques porteuses comme base d'investissement ;
- Exclusions ESG : vérifier que les entreprises à l'étude ne sont pas concernées par les critères d'exclusion ESG retenus par la société de gestion (lien direct avec des activités liées aux bombes à sous-munitions et mines antipersonnel, polémiques avérées dans le domaine des Droits de l'Homme, pratiques de licenciements sans accompagnement au cours des trois dernières années, refus de communiquer les informations extra-financières et /ou financières , implication dans l'exploitation ou l'usage du charbon selon les modalités de la politique charbon formalisée par les équipes de LFR) ;
- La Gestion Intégrale IVA® : rechercher une cohérence entre les analyses stratégique, extra-financière et financière des entreprises.

A titre d'exemples, les indicateurs ESG suivants peuvent être pris en compte dans le cadre de l'analyse extra-financière des entreprises : la part des déchets recyclés, la part de consommation d'énergie de sources renouvelables, la consommation d'eau, la part des contrats à durée déterminée, le taux d'absentéisme, le taux de gravité des accidents du travail, le nombre d'heures de formation des salariés, le pourcentage d'actionariat salarié, la séparation des fonctions de président et de directeur général, la part d'administrateurs indépendants, le taux de féminisation des comités exécutifs.

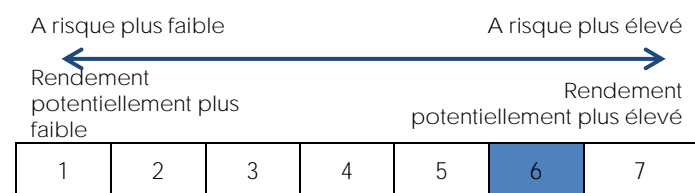
Le fonds exclut les actions des entreprises qui enfreignent de manière avérée les Droits de l'Homme et les conventions internationales, qui ont un lien direct avec les activités liées aux mines antipersonnel et aux bombes à sous munitions, qui ont réalisé des licenciements sans mesure d'accompagnement au cours des trois dernières années, et qui refusent de communiquer l'information extra-financière et/ou financière requise par l'équipe de gestion. La principale limite méthodologique de la stratégie extra-financière est que la société de gestion s'appuie majoritairement sur les informations fournies par les entreprises pour déterminer la notation interne. Le fonds a obtenu le Label d'Etat ISR et l'analyse extra-financière ESG est plus amplement détaillée dans le prospectus.

Cette part est une part de capitalisation.

Les demandes de souscriptions et de rachat de parts sont reçues chaque jour de bourse avant 11h00 et exécutées sur la base des cours de clôture de la bourse du jour J. Le règlement s'effectue en J+2. Le fonds est éligible au PEA.



### Profils de risque et rendement



Les données historiques utilisées pour calculer le niveau de risque pourraient ne pas constituer un indicateur fiable du profil de risque futur du fonds.

La catégorie de risque indiquée pour cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le niveau de risque 6 reflète la stratégie de gestion mise en œuvre dans le fonds qui présente un degré important d'exposition au risque actions de pays de l'Union Européenne et/ou dans d'autres pays membres de l'OCDE. Risques significatifs, non suffisamment pris en compte dans l'indicateur :

Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.

Pour plus d'information sur les risques, l'investisseur est invité à se référer au prospectus de l'OPCVM.